

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

Sommaire de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mercredi 10 septembre 2014 de 9 h 30 à 10 h.

Sont présents : M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Stéphane Germain, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excuse : M. Gilbert Dominique, chef (représentations)



## **VÉLOROUTE DES BLEUETS – ACHAT DE TERRAIN**

### **RÉSOLUTION N° 5857**

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir d'offrir dans la communauté un accès sécuritaire à la Véloroute des Bleuets;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le tronçon de la Véloroute des Bleuets situé entre la plage Robertson et la résidence située au 2021, rue Ouiatchouan n'est pas sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent avoir lieu afin de rendre cette portion de la Véloroute sécuritaire et conforme aux normes de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit procéder à l'acquisition du lot 3-4-5 RE du Rang « A » plan R.S.Q.991 afin d'être en mesure de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec le détenteur du certificat de possession M. CLAUDE Robertson n° de bande 544 pour le lot 3-4-5 RE du Rang « A » selon le plan R.S.Q.991 le 18 août 2014.

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST RÉSOLU d'acheter la totalité du lot 3-4-5 RE du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q.991, d'une superficie de 15 263,87 pieds carrés, pour un montant forfaitaire de 8 000 \$ puisé à même le budget du projet d'immobilisation n° 282;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la directrice par intérim – Travaux publics et habitation, M<sup>me</sup> Adèle Robertson, pour signer les documents afférents à l'achat du terrain identifié à la présente.

Proposé par M. Jonathan Germain

Secondé de M<sup>me</sup> Julie Rousseau

Adopté à l'unanimité

